



Rapport d'activité
2015



CNRACL
La retraite des fonctionnaires
territoriaux et hospitaliers

Sommaire

<u>Le mot du Président</u>	page 04
<u>Le mot du Directeur</u>	page 05
<u>Un régime spécial de retraites</u>	page 06
<u>La composition du Conseil d'administration</u>	page 07
<u>La démographie du régime</u>	page 08
<u>Les données financières et comptables</u>	page 10
<u>Le bilan et les prévisions</u>	page 12
<u>La gestion administrative</u>	page 14
<u>La relation avec les employeurs, les actifs et les pensionnés</u>	page 15
<u>L'action sociale</u>	page 19
<u>Le fonds national de prévention</u>	page 20
<u>La Caisse des Dépôts</u>	page 21
<u>Les chiffres clés de l'année 2015</u>	page 22

Le mot du Président



2015 fut une année importante pour la CNRACL puisque nous en avons célébré le soixante-dixième anniversaire.

C'est également l'année de nouveaux partenariats avec la Fédération nationale de centres de gestion (FNCDG) et la Fédération hospitalière de France (FHF) et la confirmation de notre mobilisation dans la politique d'action sociale menée en inter-régimes.

Cette année fut aussi l'occasion de dresser un premier bilan intermédiaire de la Convention d'objectifs et de gestion (COG) signée entre le régime, la Caisse des Dépôts et l'État sur la période 2014-2017.

La CNRACL dans le paysage de la retraite depuis 70 ans

L'année 2015 a été l'occasion de célébrer les 70 ans de la CNRACL. La CNRACL est un régime spécial adossé sur le statut des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. Elle a vécu tout au long de ces années de profondes mutations démographiques, économiques, technologiques. Aujourd'hui, à l'heure de la simplification et du numérique, elle a su mettre en place des services personnalisés pour tous les ressortissants du régime et moderniser ses processus de gestion. Elle est également en marche vers les projets menés avec les autres régimes au sein de l'Union retraite. La CNRACL est donc prête à relever encore de nombreux défis ajoutant à la dimension retraite les enjeux de l'action sociale et de la prévention des risques professionnels.

Un partenariat renforcé avec les employeurs

Le partenariat important qui lie la CNRACL et les employeurs s'est renforcé en 2015 par la signature d'un protocole national entre la FNCDG et la CNRACL, venant ainsi en appui des conventions de partenariat (2015-2017) avec les centres de gestion (CDG). A l'heure de la réforme territoriale, ce nouveau protocole signe l'ambition réaffirmée pour la CNRACL, d'être un partenaire de référence et de confiance pour les CDG, et les agents qui leur sont affiliés.

C'est également la signature d'un protocole national entre la FHF et la CNRACL qui vient appuyer le conventionnement départemental existant. Il vise à faire émerger des dispositifs de mutualisation et d'organisation de l'expertise retraite dans les services ressources humaines des établissements hospitaliers.

Une politique coordonnée d'action sociale

Trois ans après la signature de la convention entre la CNAV et la CNRACL, les partenariats avec les Carsat se révèlent très positifs et ont permis d'instaurer une réelle proximité entre les retraités et leur caisse de retraite autour du maintien à domicile.

C'est dans ce cadre, qu'au nom du conseil d'administration, j'ai eu le plaisir de signer la convention inter-régimes « La retraite pour le Bien Vieillir. L'offre commune inter-régimes pour la prévention et la préservation de l'autonomie ».

De plus, la loi du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement associe la CNRACL aux autres régimes pour la mise en œuvre d'une politique coordonnée d'action sociale avec l'État.

Bien sûr, ces opérations restent complémentaires d'une politique d'action sociale dont les orientations sont fixées par le conseil d'administration et prennent ainsi en considération les besoins identifiés des pensionnés du régime.

Des objectifs encourageants

Même si la signature de la COG n'est intervenue qu'en 2015, sa mise en œuvre a débuté dès 2014. Aussi nous pouvons déjà en dresser un premier bilan à mi-parcours. Un bilan encourageant car tous les indicateurs de résultat sont respectés et de nombreuses actions sont engagées. Ainsi on peut noter des progrès significatifs en termes de communication avec, par exemple, la mise en place du recueil des coordonnées médiatiques des affiliés. C'est aussi l'accès à des services en ligne personnalisés comme la consultation du Compte individuel retraite (CIR), la mise à disposition pour les employeurs d'outils pour la gestion de leur stock de validation de services. Bref, la CNRACL a une longue histoire, et elle reste agile et prête à relever les défis de demain !

Claude Domeizel

Président du Conseil d'administration de la CNRACL

Membre honoraire du Sénat

Le mot du Directeur



Deux événements majeurs ont marqué l'année 2015 : l'installation du nouveau conseil d'administration suite aux élections du 4 décembre 2014 et la signature de la 3^{ème} Convention d'objectifs et de gestion (COG) 2014-2017.

Plus largement, pendant cette année le service gestionnaire s'est à nouveau mobilisé pour atteindre les objectifs de qualité de service fixés par la convention pluriannuelle, et répondre ainsi aux attentes des pouvoirs publics et du conseil d'administration, représentant à la fois les affiliés et les employeurs du régime.

Convention d'objectifs et de gestion : un bilan à mi-parcours conforme aux objectifs

L'ensemble des actions prévues dans la COG sont engagées, certaines d'ores et déjà mises en œuvre : recueil des coordonnées médiatiques des affiliés, dématérialisation des documents et publications, des pièces justificatives des liquidations à la source, consultation en ligne du Compte individuel retraite (CIR), outils pour la gestion du stock de validation de services, ... Par ailleurs, tous les indicateurs de résultat sont conformes aux objectifs voire supérieurs : les taux d'appels téléphoniques aboutis (84% en 2015), d'attribution des droits propres et dérivés (respectivement 99,98% et 97,7%) ... Les demandes d'Entretien information retraite (EIR) poursuivent leur progression (+16% vs 2014) ; plus particulièrement les demandes dématérialisées, suite à une communication ciblée vers les assurés concernés, montrent une hausse de 34% par rapport à 2014. Les volumes de liquidations traitées progressent de 2,6 points tandis que la baisse des demandes d'avis préalable amorcée en 2014 se confirme en lien avec l'informatisation du traitement des carrières longues depuis fin 2013. Enfin, les volumes de retours de dossiers de validation de services sont en nette hausse notamment depuis la parution des mesures réglementaires sur les délais de retours (+24% vs 2014).

Un gage de qualité : la certification ISO 9001 pour le processus paiement.

Tout en traitant des volumes « industriels » en termes d'actes et de montants, le service gestionnaire de votre caisse de retraite veut résolument garder la satisfaction du pensionné au cœur de son organisation. Pour la 14^{ème} année consécutive, le processus paiement a obtenu la certification ISO 9001. Cette certification atteste de la performance des méthodes utilisées et de l'efficacité des processus mis en œuvre.

Un nouveau partenariat : le « Carré employeurs »

Détenteur des informations relatives à la situation administrative des agents, l'employeur est le partenaire indispensable pour permettre au service gestionnaire de mener à terme le traitement des demandes relatives à la retraite pour ces agents. Au-delà des conventions hospitalières et territoriales existantes, destinées à démultiplier l'appui à l'ensemble des employeurs, un nouveau dispositif a vu le jour : le « Carré employeurs ». Destiné aux employeurs de plus de 5 000 agents, il a été mis en place pour répondre aux enjeux de simplification portée par la réforme des retraites de 2014, de l'adaptation à la réforme territoriale, des actions de prévention ... Il correspond à une volonté forte du service gestionnaire d'être toujours au plus près des employeurs.

Des enjeux forts : les projets inter-régimes

La loi portant réforme des retraites de 2014 a créé l'Union Retraite et lui a confié la coordination et le pilotage des projets inter-régimes visant à la simplification des relations avec les usagers et à la maîtrise des coûts de gestion. Les systèmes d'information du domaine de la retraite sont donc en pleine évolution. L'ordre de marche est donné et certains services seront prochainement déployés. Voici ceux qui impacteront la CNRACL :

- le Portail commun inter-régimes (PCI) offrira à chaque assuré un point d'entrée Internet donnant accès à tous les services associés à la retraite. Une première mise en œuvre devrait intervenir en septembre 2016 ;
- le Répertoire de gestion des carrières unique (RGCU) centralisera les carrières de tous les régimes confondus; la CNRACL a vocation à transférer les données de carrière de ses affiliés dans le RGCU dès 2018, pour une intégration totale en 2021 ;
- la Déclaration sociale nominative (DSN) repose sur la transmission unique, mensuelle et dématérialisée des données issues de la paie. Le secteur privé devrait passer dès 2016 sous le régime de la DSN, les employeurs de la CNRACL à horizon 2019.

Emmanuel Ballu

*Directeur de la CNRACL,
Directeur de l'Établissement de Bordeaux
de la Caisse des Dépôts*

Un régime spécial de retraites

La CNRACL est la caisse d'assurance retraite obligatoire des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers. Depuis sa création, en 1945, elle est gérée par la Caisse des Dépôts.

L'institution fonctionne selon le principe de la répartition (les cotisations versées servent au paiement des prestations des retraités). Les droits des ressortissants du régime sont définis, depuis la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites, par le décret 2003-1306 du 26 décembre 2003 ; ils s'inspirent de la législation applicable aux fonctionnaires de l'État.

Un organe délibérant élu : le conseil d'administration

Le conseil d'administration est l'organe délibérant du régime. Il examine notamment :

- la situation financière et de trésorerie du régime ;
- le budget de gestion ;
- la politique d'action sociale en faveur des retraités ;
- le programme d'actions du fonds national de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ;
- l'orientation générale de la politique de placement des actifs gérés ;
- la convention d'objectifs et de gestion.

Le conseil d'administration est composé de :

- 16 membres élus, représentant paritairement les affiliés (en activité et à la retraite) et les employeurs immatriculés à la CNRACL ;
- 4 membres de droit : 2 commissaires du Gouvernement et les 2 présidents des Conseils supérieurs de la fonction publique.

Les commissaires du gouvernement

Ils représentent les ministres chargés de la Sécurité sociale et du budget. Ils disposent d'un pouvoir d'opposition aux délibérations du conseil d'administration de la CNRACL. Ils sont assistés dans leur mission par un conseil de tutelle.

Le conseil de tutelle

Il se réunit avant chaque conseil d'administration de la CNRACL pour examiner les questions inscrites à l'ordre du jour et les documents préparatoires. Il est composé des deux commissaires du gouvernement et des représentants de trois autres ministères : la Direction générale des collectivités locales (DGCL), la Direction générale de l'organisation des soins (DGOS), la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP).

Les présidents des conseils supérieurs de la fonction publique

Le président du Conseil supérieur de la fonction publique hospitalière (CSFPH) et le président du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) peuvent assister aux séances du conseil avec voix consultative. Ils peuvent désigner un représentant permanent issu du collège des employeurs de leur Conseil supérieur.

Le fonctionnement du Conseil d'administration de la CNRACL est régi par un **règlement intérieur**.

La Caisse des Dépôts, gestionnaire de la CNRACL

La gestion de la CNRACL est confiée à la Caisse des Dépôts sous l'autorité et le contrôle du Conseil d'administration.

Cette gestion est mise en œuvre depuis l'établissement de Bordeaux qui relève de la Direction des retraites et de la solidarité (DRS).

En tant que tiers de confiance, la Caisse des Dépôts exerce depuis 1816 le métier de gestionnaire sous mandat. A travers la DRS, elle assure la gestion de 48 mandats dans le champ de la protection sociale.

La composition du Conseil d'administration au 30 juin 2016

Bureau du Conseil d'administration

Claude Domeizel,
Président du Conseil d'administration

Jean-Luc Gibelin,
1^{er} vice-président,
président de la commission de la Réglementation

Richard Tourisseau,
2^{ème} vice-président,
président de la commission du Développement
et du partenariat

Yves Kottelat,
3^{ème} vice-président,
président de la commission des Comptes

Jean-Pierre Guyomarc'h,
4^{ème} vice-président,
président de la commission de l'Action sociale

Nadine Brucher,
5^{ème} vice-présidente,
présidente de la commission de l'Invalidité
et de la Prévention des risques professionnels

Personnalités assistant de droit au Conseil d'administration

Philippe Laurent,
Président du Conseil supérieur
de la fonction publique territoriale,

Marcel Pochard,
Président du Conseil supérieur
de la fonction publique hospitalière

Alexis Guillot, Mélodie Simon,
Commissaires du gouvernement
représentant le Ministère du Budget,
des comptes publics et de la réforme de l'Etat

Marine Pardessus, Romain Johais,
Commissaires du gouvernement
représentant le Ministère du Travail,
de la Solidarité et de la Fonction publique

Représentants des employeurs

1^{ère} catégorie
(communes de 20 000 habitants et plus) :

Titulaire : Jean-Pierre Guyomarc'h
Suppléant : Gérard Chenoz
Titulaire : Yvon Robert
Suppléant : Pierre Coilbault

2^{ème} catégorie
(communes de moins de 20 000 habitants) :

Titulaire : Claude Domeizel
Suppléant : Reine Bouvier
Titulaire : Pierre Le Guérinel
Suppléant : Michel Hiriart

3^{ème} catégorie
(régions, départements et établissements
intercommunaux) :

Titulaire : Guy Branchut
Suppléante : Vincent Le Meaux

4^{ème} catégorie
(établissements hospitaliers) :

Titulaire : Richard Tourisseau
Suppléant : Romain Cencic
Titulaire : Didier Poillerat
Suppléante : Hélène Bulle
Titulaire : Jean-Pierre Cazenave
Suppléante : Erick Boyé

Représentants des affiliés en activité

CGT

Titulaires : Monique Riveau, Cécile Marchand,
Jean-Luc Gibelin,
Suppléants : Ludovic Degraeve, Corinne Michel,
Aldo Pitarresi

CFDT

Titulaires : Nadine Brucher, Marie-Pierre Boe
Suppléants : Cyrille Bellanger, Alain Anastasi

FO

Titulaire : Yves Kottelat
Suppléant : Francis Voillot

Représentants des affiliés en retraite

CGT

Titulaire : Nicole Bernabé
Suppléant : Claude Barré

FO

Titulaire : Robert Pougis
Suppléant : Raymond Perro

La démographie du régime

Avec 2 229 671 cotisants et 1 194 790 retraités en moyenne annuelle, la CNRACL affiche en 2015 une situation démographique qui reste favorable. Toutefois, la croissance du nombre des retraités continue d'être très supérieure à celle du nombre des cotisants.

Les retraités

En moyenne annuelle, la CNRACL a servi mensuellement 1 194 790 pensions en 2015, en accroissement de 3,4 %. Le rythme de progression reste important comme en 2014 (3,4 %). Cette évolution se traduit par un solde positif de 39 700 pensionnés contre 38 200 en 2014.

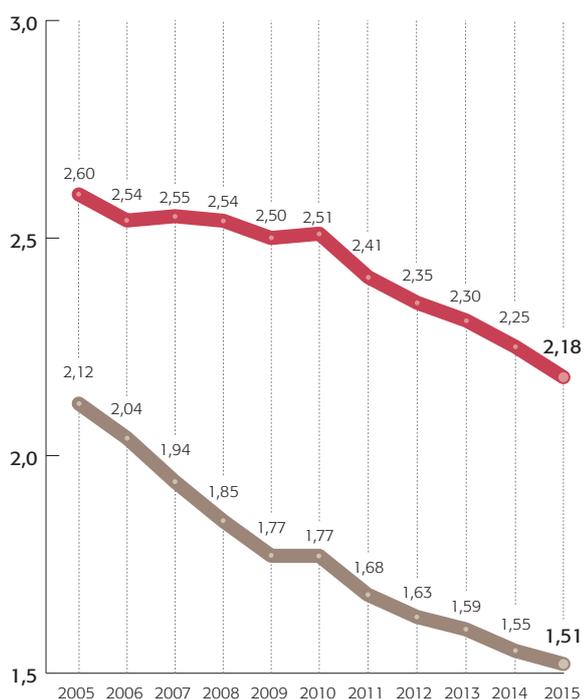
La population pensionnée reste majoritairement formée d'agents issus des collectivités territoriales, dont la progression a été supérieure en 2014 à celle des pensionnés hospitaliers : 638 889 retraités territoriaux (+ 4,0%) et 555 901 hospitaliers (+ 2,8 %) en moyenne annuelle.

Avec un rythme de progression de 3,8 %, la population en pension vieillesse de droit direct continue d'augmenter plus vite que le reste de l'effectif.

La part de cette population progresse encore dans la population totale des pensionnés (76,8 % contre 76,6 % en 2014).

L'effectif féminin maintient sa part élevée dans la population retraitée, à 71,4 % en 2015

Rapport démographique par type d'employeurs.



● Rapport démographique territoriaux
● Rapport démographique hospitaliers

Les actifs cotisants

2 229 671 cotisants (*) à la CNRACL sont dénombrés, en moyenne annuelle, sur l'exercice 2015, contre 2 223 212 en 2014, soit une évolution de + 0,3 %.

Cette évolution semble correspondre à un relatif ralentissement de la croissance de la population dans les deux secteurs d'activité. L'évolution des effectifs des cotisants territoriaux (+ 0,4 %) reste supérieure à celle des hospitaliers qui stagne (+ 0,1 %).

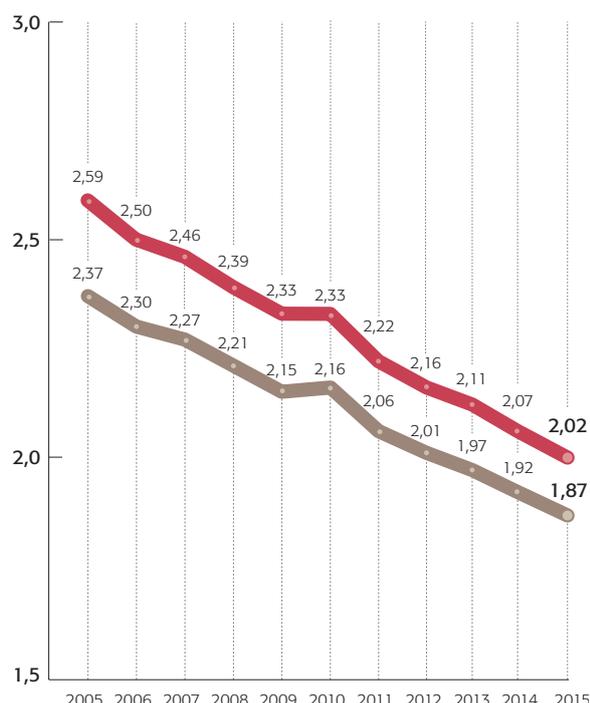
Cet écart de croissance confirme la tendance de ces dernières années, la part des cotisants territoriaux dans l'effectif total reste stable à 62,3 % en 2015.

Les agents de sexe féminin représentent 66,7 % de la population active, cotisant à la CNRACL

(*) Le nombre de cotisants 2015 est provisoire, l'ensemble des déclarations individuelles de cotisations n'ayant pas encore été traité à l'heure où est réalisé ce rapport.

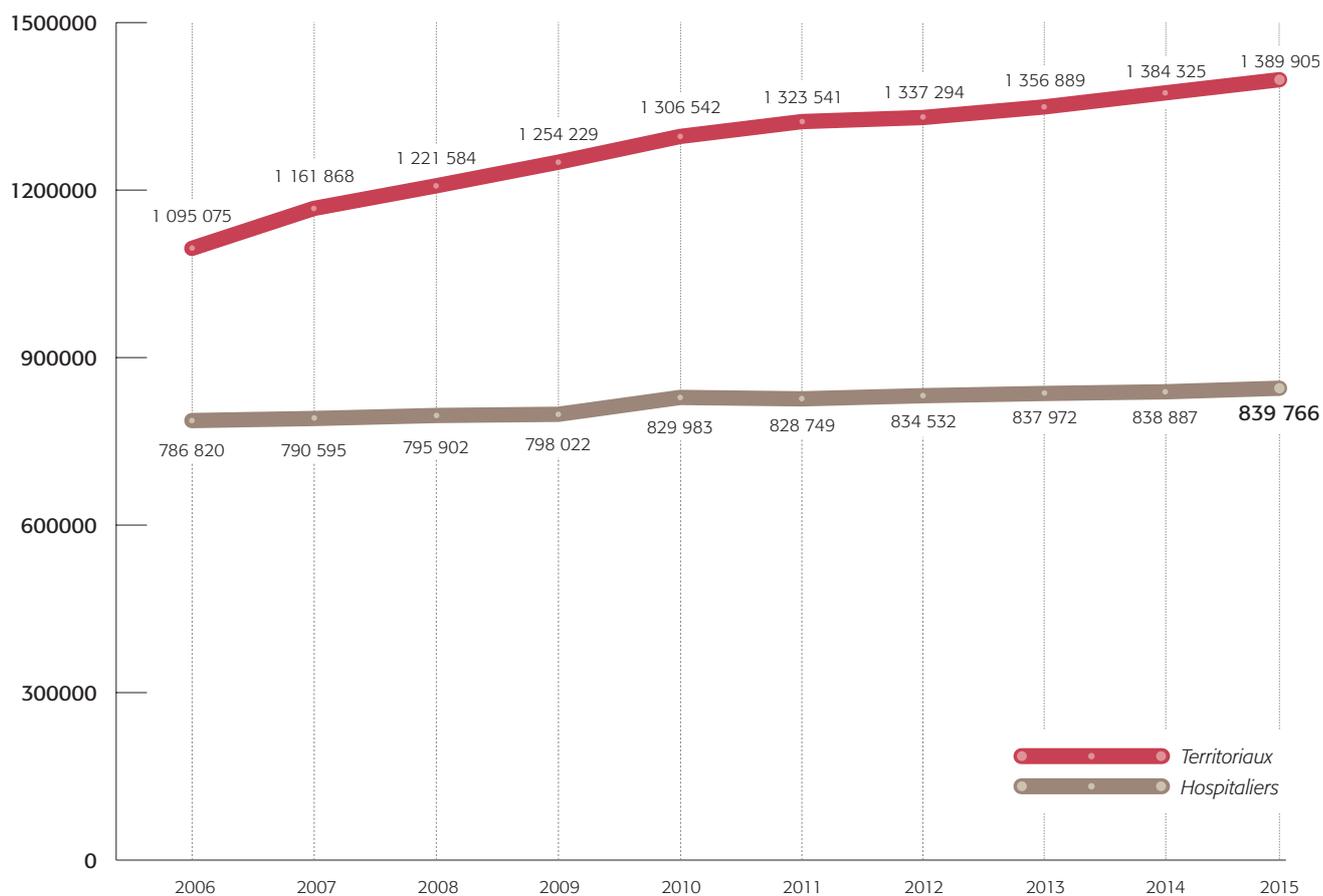
Le rapport brut est égal au nombre de cotisants pour 1 retraité.

Le rapport pondéré prend en compte l'aspect financier en pondérant le nombre de pensionnés selon la nature du droit (direct ou dérivé).

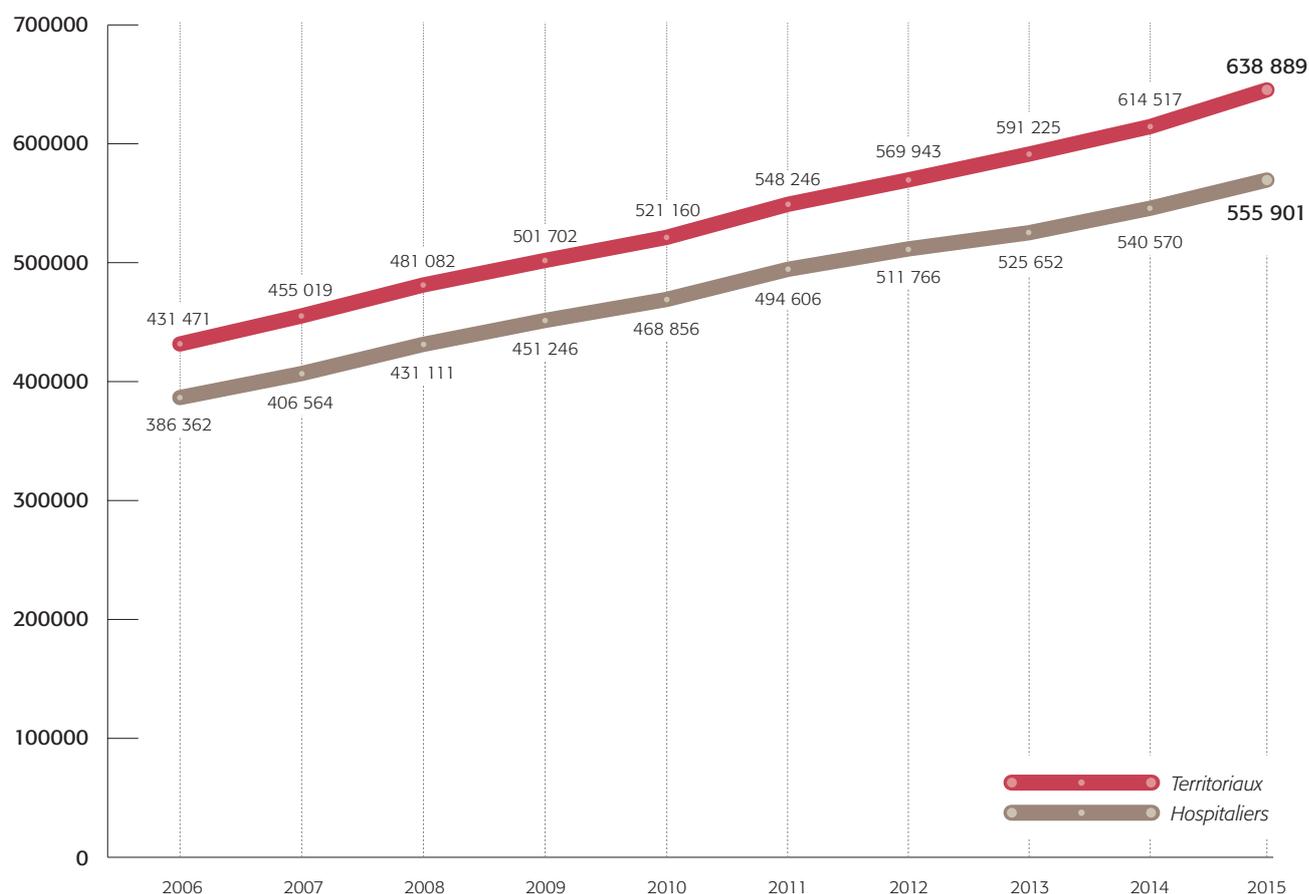


● Rapport démographique pondéré
● Rapport démographique brut

L'effectif moyen des **cotisants** (par type d'employeurs)



L'effectif moyen des **pensionnés** (par type d'employeurs)



Les données financières et comptables

Commentaire de synthèse

La situation financière de la CNRACL est favorable en 2015. En effet, les mesures législatives et réglementaires prises ces dernières années ont permis, dans un contexte d'évolution régulière du nombre de pensionnés, le retour à l'équilibre des comptes du régime. L'amélioration de la situation financière se traduit par des capitaux propres de 1,9 Md€ au 31 décembre 2015.

Le résultat excédentaire 2015 est égal à 296,2 M€ contre 432,4 M€ en 2014. Cette situation s'explique notamment par :

- L'augmentation des cotisations de 3% qui provient :
 - de l'évolution des cotisations employeurs (taux de 30,50 % en 2015 contre 30,40 % en 2014) et salariales (taux de 9,54 % en 2015 contre 9,14 % en 2014) qui fait suite à des augmentations successives,
 - de l'augmentation de la masse salariale de la fonction publique territoriale et hospitalière de l'ordre de 2,2 % dont 1 % liée à l'augmentation des effectifs et le solde à l'augmentation du traitement indiciaire moyen ;
- La progression des prestations versées (+3,6 %) qui est essentiellement liée à la hausse des effectifs pensionnés (+3,3 %) et à la revalorisation des pensions de 0,1 % au 1er octobre 2015.

A ces éléments, il convient d'ajouter :

- La contribution du régime à la compensation vieillesse inter-régime pour un montant net de 1 462 M€ en hausse de 7,3 % par rapport à 2014 (+99 M€) ;
- La contribution au dispositif de neutralisation financière des coûts du transfert des personnels de l'État dans la fonction publique territoriale dans le cadre de la décentralisation pour un montant net de 315 M€ en diminution de 10,7 % ;
- L'augmentation des dépréciations des créances (+61,2 M€) et des provisions pour risques et charges (+8,3 M€) qui s'explique notamment par :
 - de nouvelles dépréciations sur créances cotisants (+40 M€),
 - des compléments de dépréciations sur les prestataires débiteurs dont 10,4 M€ suite aux enquêtes familiales,
 - de nouvelles provisions pour risques et charges (+16,6 M€).

S'agissant de la trésorerie, la mise en place d'un financement court terme et d'avances a permis de répondre aux besoins de la CNRACL sur les premiers mois de l'année. A noter que le coût global du financement a été en 2015 de 0,3 M€ contre 0,7 M€ en 2014. Le montage se présente comme suit :

- Souscription d'un financement à court terme (échéance mai 2015) auprès de plusieurs acteurs (Crédit Mutuel Arkea pour 100 M€, La Banque Postale pour 110 M€, Crédit Agricole pour 120 M€) ;
- Mise en place d'une avance de trésorerie auprès de la CDC utilisable à la demande pour 220 M€.

Le compte de résultat

Les produits d'exploitation s'établissent à 20,6 Md€ :

- Les cotisations normales et rétroactives s'élèvent à 20 Md€ et représentent 97 % du total des produits d'exploitation. Ces dernières progressent de 3 % (7,8 % en 2014) suite à l'augmentation des taux de cotisations employeurs et salariales et des effectifs ;
- Les autres produits techniques correspondent :
 - Aux transferts effectués dans le cadre de la décentralisation (remboursements de prestations et de compensations) qui s'élèvent à 258 M€ contre 228 M€ en 2014,
 - Aux transferts entre organismes (régime général de sécurité sociale et Ircantec) suite à validations de services pour 301 M€ (297 M€ en 2014),
 - Aux reprises de provisions de 28,6 M€ (28,5 M€ en 2014) portant essentiellement sur les majorations de retard, sur risques de remboursements et sur enquête familiale.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 20,3 Md€.

Elles progressent de 3,7 % comme en 2014. Elles se répartissent de la manière suivante :

- Les prestations légales vieillesse et invalidité sont égales à 17,9 Md€. L'évolution de 3,6 % est en retrait par rapport aux exercices précédents (4 % en 2014 et 5 % en 2013). Elle est due :
 - à la croissance du nombre de pensionnés de 3,3 %. L'augmentation reste mesurée et s'explique par le décalage de l'âge légal de départ en retraite et par la fin du dispositif de départ anticipé pour les parents de 3 enfants,
 - à l'impact de la revalorisation des pensions intervenue le 1er octobre 2015 pour 0,1 % ;
- Les autres charges techniques correspondent :
 - aux transferts suite à rétablissements vers les organismes de sécurité sociale (61 M€) qui enregistrent une progression de 28 % suite à une augmentation des volumes des dossiers traités de + 27 % et des coûts moyens de + 9 %,
 - aux charges de transferts de compensation vieillesse inter-régimes pour 1,46 Md€,
 - aux transferts suite à la décentralisation (versement de cotisations). La charge s'élève ainsi à 573 M€ contre 581 M€ en 2014,
 - aux dotations aux provisions et dépréciations qui s'élèvent à 98,1 M€ en 2015 (48 M€ en 2014) portant essentiellement sur les dépréciations de créances sur personnes morales pour 57 M€ (y compris majorations de retard), sur personnes physiques pour 14,5 M€ et aux provisions pour risques de remboursements à hauteur de 20,9 M€.

- Les autres frais d'un montant de 100,2 M€ correspondent :
 - aux frais de gestion qui connaissent une diminution de 0,7 %,
 - aux frais de commissions financières liés à la mise en place des concours bancaires (commissions d'engagement et de non utilisation) pour 0,3 M€, en baisse de 47 %.

Le résultat d'exploitation s'établit à 295 M€ contre 430,8 M€ en 2014.

Le résultat financier s'élève à 1,3 M€ en baisse de 27,7 %. Si le régime connaît des besoins de trésorerie en forte diminution, la baisse des rendements financiers avec des taux court terme négatifs entraîne une décroissance des produits financiers malgré une optimisation des ressources de trésorerie qui font l'objet, systématiquement, de placement en OPCVM (+ 1 Md€ au 31/12/2015).

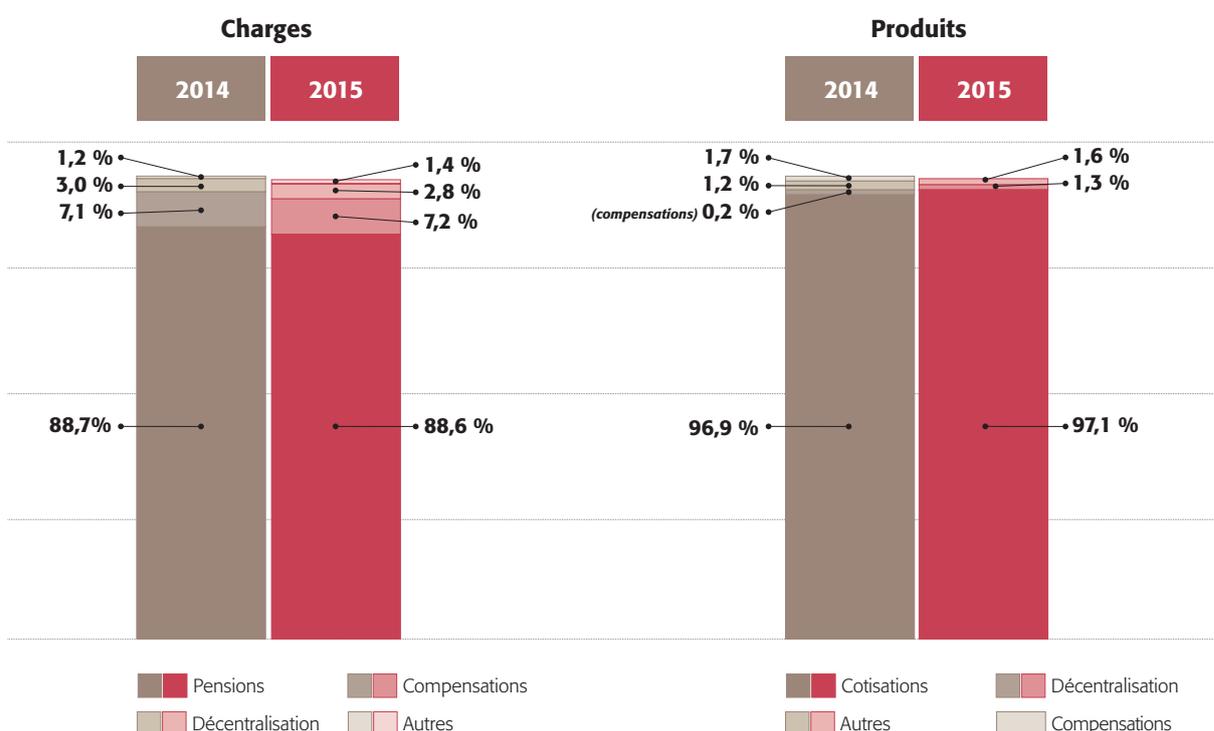
Le résultat net, bien qu'en diminution par rapport à 2014, reste excédentaire à 296,2 M€.

Compte de résultat au 31 décembre 2015 (en millions d'euros)

Charges	2014	2015	Produits	2014	2015
Prestations sociales	17 355,1	17 966,7	Cotisations et produits affectés	19 393,7	19 985,9
Compensations	1 394,0	1 462,0	Compensations	31,2	-
Transfert CNRACL - Art. 59	581,3	573,3	Transfert CNRACL - Art. 59	228,4	258,1
Autres charges techniques	119,1	183,6	Autres produits techniques	333,3	337,0
Charges de gestion courante*	105,8	100,0			
Commissions financières	0,6	0,3	Produits financiers	1,9	1,3
Charges financières	0,1	-	Produits exceptionnels	-	-
Charges exceptionnelles (impôts)	0,1	0,1	Sous totaux	19 988,5	20 582,3
Sous totaux	19 556,1	20 286,0	Résultat de l'exercice (déficit)	-	-
Résultat de l'exercice (excédent)	432,4	296,2			
Total	19 988,5	20 582,3	Total	19 988,5	20 582,3

*dont frais de gestion

Compte de résultat au 31 décembre 2015 (en pourcentage)



Le bilan et les prévisions

Le bilan

A l'arrêté des comptes le total du bilan s'établit à 2,23 Md€, en hausse de 15 % par rapport à 2014 (1,94 Md€).

- A l'actif :
 - les créances nettes sont en diminution de 12 % (1 130 M€ en 2015 pour 1 282 M€ en 2014) en raison notamment de la baisse des produits à recevoir sur cotisations, pour 61 M€ en 2015, et de la révision d'acompte de la compensation vieillesse pour 77 M€ comptabilisé en 2014,
 - les comptes financiers augmentent de 443 M€ (1 049 M€ contre 606 M€), ce qui traduit l'amélioration de la situation de trésorerie du régime ;
- Au passif :

Le montant des fonds propres progresse de 18,4 % à 1,9 Md€ (1,6 Md€ en 2014) ce qui représente un peu plus d'une échéance mensuelle de prestations.

Le résultat excédentaire de l'exercice explique principalement l'évolution du passif de la CNRACL. Les provisions et dettes restent stables à 330 M€.

Les perspectives 2016

L'année 2016 sera marquée par les évolutions réglementaires suivantes :

- Hausse du taux de retenue salariale de 0,05 point et du taux de contribution employeur de 0,05 point au 01/01/2016 pour financer l'extension du dispositif carrières longues prévue par le décret n°2012-847 du 2 juillet 2012 ;
- Augmentation du taux de contribution employeur sur le traitement et sur la NBI de 0,1 point au 1^{er} janvier 2016 le portant à 30,6 % (décret n° 2013-1290 du 27 décembre 2013) ;
- Hausse du taux de retenue salariale de 0,4 point au 1^{er} janvier 2016 prévue par le décret n° 2013-1290 du 27 décembre 2013 qui progresse de 9,54 % à 9,94 % en 2016.

En complément de ces augmentations, il est envisagé en fonction du niveau de l'inflation une revalorisation des pensions de 1,1 % au 1^{er} avril 2016 et 1 % au 1^{er} octobre 2016.

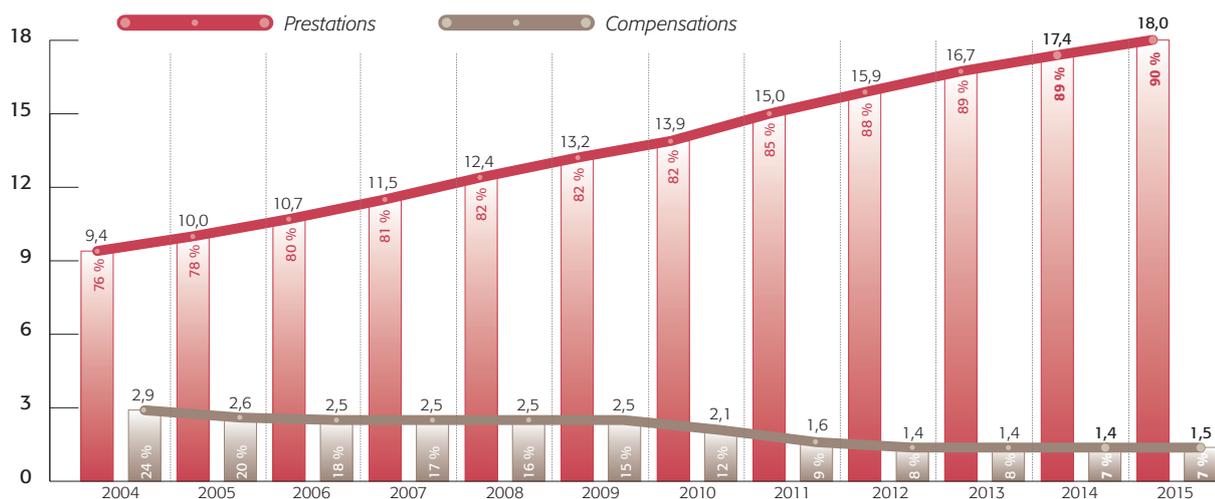
A noter enfin que les prévisions 2016 retiennent une revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 1,2 % qui devrait s'effectuer en deux étapes : +0,6 % au 1^{er} juillet 2016 et +0,6 % au 1^{er} février 2017.

La CNRACL ne devrait pas connaître de besoins de trésorerie en 2016 et n'aura pas, à ce titre, l'autorisation de recourir à des emprunts externes.

Par ailleurs, l'année 2016 sera également marquée par :

- Les conséquences de la réforme territoriale avec la création des métropoles urbaines planifiée depuis 2015 et la fusion des régions prévue au 1^{er} janvier 2016 entraînant des transferts de personnels entre collectivités significatifs ;
- Deux impacts visant les validations de service : la prise en compte des demandes adressées au service gestionnaire faisant suite aux évolutions réglementaires de 2015 et les suites à donner à une décision du Conseil d'État du 12/02/2016.

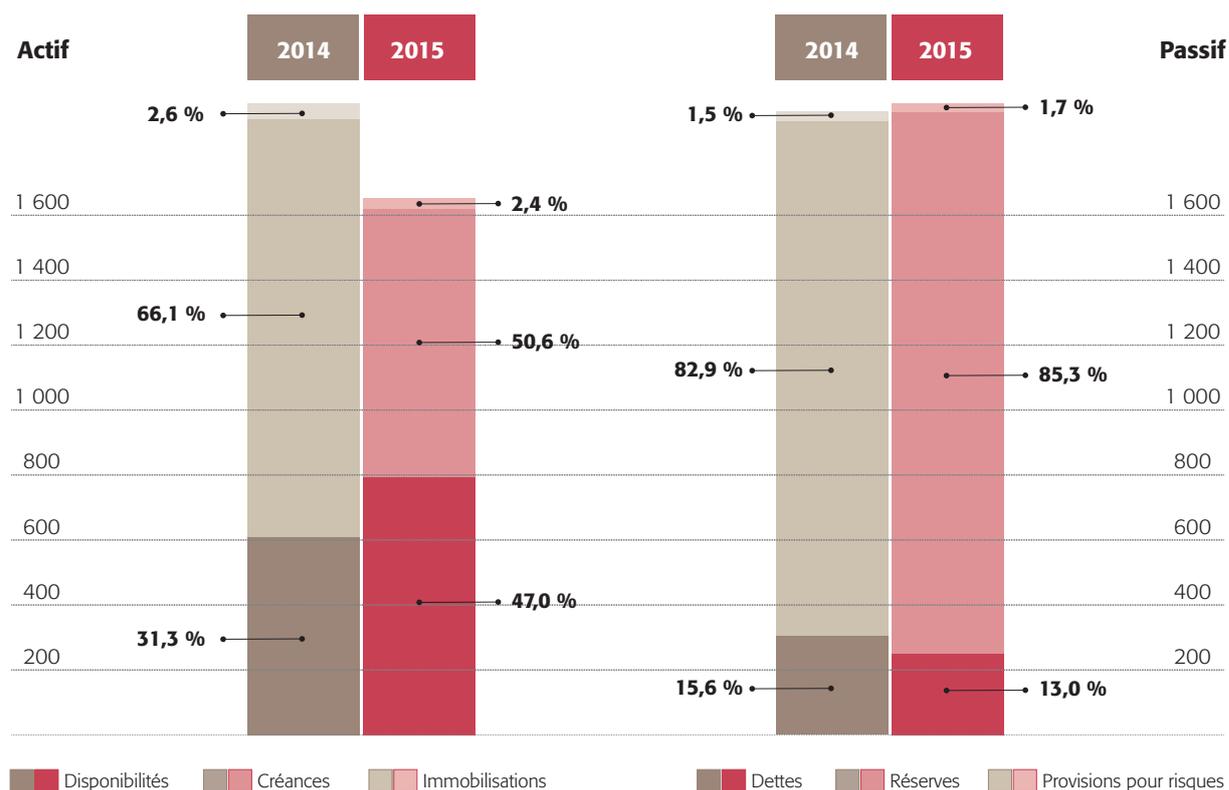
Comparaison des prestations et des compensations nettes (en milliards d'euros et %)



Bilan au 31 décembre 2015 (en millions d'euros)

Actif	2014	2015	Passif	2014	2015
Immobilisations financières	50,6	52,6	Autres réserves	1 174,6	1 607,1
			Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	432,4	296,2
			Réserves après affectation du résultat	1 607,1	1 903,3
Créances	1 281,9	1 130,0			
Disponibilités	606,4	1 048,7	Provisions pour risques et charges	29,5	37,8
			Dettes	302,3	290,2
Total	1 938,9	2 231,3	Total	1 938,9	2 231,3

Bilan au 31 décembre 2015 (en pourcentage)



La gestion administrative

La gestion de la CNRACL est assurée par la Caisse des Dépôts. Elle est réalisée en son sein par l'établissement de Bordeaux relevant de la direction des retraites et de la solidarité, avec l'appui de fonctions mutualisées (système d'information, comptabilité/trésorerie et communication institutionnelle).

L'établissement de Bordeaux est organisé en 5 directions, prenant en charge 5 missions majeures :

Missions	Directions	Activités
Appui au pilotage du régime	Direction de la gouvernance des fonds	<ul style="list-style-type: none"> relation avec les administrateurs et fonctionnement des instances affaires juridiques actuariat contrôle de gestion - budget -facturation
Relation avec les assurés et les employeurs	Direction de la relation clients	<ul style="list-style-type: none"> relation téléphonique relation internet campagne d'information et de formation des employeurs gestion des flux de courriers
Gestion des processus retraites	Direction des gestions mutualisées	<ul style="list-style-type: none"> recouvrement des cotisations tenu des comptes individuels retraite reconnaissance des droits vieillesse gestion des pensions
Gestion des processus invalidité et action sociale	Direction de la solidarité et des risques professionnels	<ul style="list-style-type: none"> reconnaissance des droits invalidité prévention des risques professionnels action sociale
Moyens généraux	Direction des moyens et ressources opérationnels	<ul style="list-style-type: none"> ressources humaines service logistique et sécurité qualité-risque

La relation avec les employeurs, les actifs et les pensionnés

Enquêtes et connaissance des clients

En 2015, 20 enquêtes de satisfaction et de recueil des attentes et besoins ont été menées auprès des employeurs, des actifs et des retraités. Elles permettent d'une part, de quantifier et qualifier le niveau de la qualité de service et d'autre part, d'identifier les attentes et besoins des publics concernés.

Les principales études, menées régulièrement, ont porté sur les thèmes suivants : le site Internet, les services dématérialisés employeurs, actifs et retraités, le centre de contacts, les réponses aux courriers et courriels, ...

Elles confirment les bons niveaux de satisfaction déjà enregistrés les années précédentes.

Le « Carré employeurs » CNRACL

Composé des employeurs de plus de 5 000 affiliés des Fonctions publiques territoriale et hospitalière, le « Carré employeurs » est une plateforme d'échanges et de travail collaboratif pour aborder des thématiques communes dans le domaine de la retraite, partager les bonnes pratiques et les retours d'expérience de terrain.

Inauguré en juin 2015, il fait suite à la volonté de la CNRACL d'être plus proche des employeurs-grands comptes du régime et de proposer de nouvelles modalités d'échanges.

En plus d'échanges réguliers, une réunion consacrée aux grands chantiers en cours s'est tenue le 26 novembre 2015 :

- Les validations de services, les nouveaux textes et les conséquences pour la gestion et les employeurs ;
- La complétude et la fiabilisation des Comptes individuels retraite ;
- La liquidation de pension à travers l'impact du blocage des délais de transmission et de l'importance de la qualité des données transmises ;
- La simplification du remboursement des cotisations ;
- La dématérialisation des échanges avec la présentation du SAS d'échanges des pièces justificatives pour la liquidation de pensions ;
- L'organisation mise en place ainsi que l'avancement des travaux de la « Formation Spécialisée Fonction Publique » (FS FP) chargée de définir les modalités et les conditions d'intégration de la fonction publique (État, Territoriale et Hospitalière) dans la Déclaration sociale nominative.

Actions d'information et de formation auprès des employeurs

La campagne d'actualités multi-fonds destinée aux employeurs en 2015 s'est concrétisée par 57 séances d'informations collectives. Elles ont rassemblé 1 468 participants représentant près de 700 employeurs et ont été organisées prioritairement en direction des responsables de collectivités les plus importantes.

En complément, 117 rendez-vous bilatéraux ont été pris avec des décideurs de collectivités ou partenaires (centres de gestion et centres hospitaliers) dont 28 rendez-vous avec les grands employeurs du Carré.

Le programme d'information 2015 a porté sur les évolutions de la réglementation et des outils, l'impact de la réforme territoriale, les nouvelles consignes concernant les divers actes de gestion (gestion active du stock des validations, fiabilisation des Comptes individuels retraite, corrections des anomalies Déclarations individuelles, les délais de transmission des demandes de liquidation...)

Formation des employeurs

En 2015, 44 séances de formation réunissant 932 participants ont été réalisées auprès des gestionnaires des principaux employeurs territoriaux et hospitaliers :

- 14 séances dont 1 initiale ont réuni des correspondants des centres de gestion (CDG) et hospitaliers des centres de gestion (CDG) et hospitaliers ;
- 12 séances (6 sur la réglementation + 6 sur l'invalidité) ont réuni 286 représentants d'organisations syndicales.

Le contenu de ces formations a été principalement consacré aux évolutions réglementaires et aux nouveaux outils, aux consignes en lien avec les actes de gestion notamment les corrections de la déclaration annuelle des données sociales et à l'actualité du régime. Les messages délivrés lors de ces rencontres concernent également toute l'actualité des fonds CNRACL, Ircantec et RAFF.

Deux nouveaux formats de formations ont été expérimentés : l'un de type immersion croisée au sein des services chez les employeurs et à la CNRACL favorisant les échanges entre les gestionnaires retraites des collectivités employeurs et le service gestionnaire de la CNRACL et l'autre format associant théorie et cas pratiques. Ces deux expérimentations se sont révélées très positives et seront réitérées en 2016 avec de nouveaux employeurs.

En 2016, une nouvelle formation « à la carte » va être mise en place pour les gestionnaires ressources humaines des membres du « Carré employeurs » pour améliorer le traitement des dossiers de liquidation de pensions.

Partenariat hospitalier

La convention départementale ou pluri-départementales entre les centres hospitaliers souhaitant conventionner et la CNRACL a été renouvelée en 2015 et envoyée pour signature aux établissements hospitaliers conventionnés (63 conventions hospitalières signées au 31/12/2015 couvrant 73 départements).

En appui de cette convention, un protocole de partenariat national entre la CNRACL et la Fédération hospitalière de France (FHF) pour l'ensemble des dispositifs proposés pour les employeurs de la FHF a été signé le 25 novembre 2015.

Partenariat territorial

La nouvelle convention 2015-2017 a été adressée aux CDG pour signature le 19 février 2015.

Au 31/12/2015, 95 conventions ont été signées. En appui, un protocole entre la Fédération Nationale des CDG et la CNRACL a été signé le 5 juin 2015 pour la période 2015-2017.

Les grandes lignes d'évolution de ce nouveau partenariat sont liées au contexte légal et complémentaire induit par les dernières réformes :

- Dématérialisation des échanges ;
- Élargissement du Droit à l'information (Entretien Individuel Retraite (EIR) ...) ;
- Possibilité pour les affiliés et les employeurs d'avoir accès aux comptes individuels retraite.

Actions d'information auprès des actifs

Conférences

19 conférences "mieux comprendre la retraite" en direction des actifs ont réuni 1 505 participants en 2015.

Salons retraites

Une participation renforcée en guichet, sous la forme Pôle public CNRACL, RAFP et Ircantec, ont permis de rencontrer en vis-à-vis de nombreux affiliés proches de la retraite sur :

- 5 salons inter-régimes / 883 participants (Laval, Pau, Cahors, Tours et Bordeaux). Au salon de Bordeaux, le Pôle public a été conforté par des conseillers retraites du SRE ;
- 2 congrès / 96 participants (Sapeurs-pompiers et Directeurs généraux des services).

Les entretiens individuels retraites EIR

A - Deux types d'EIR :

1 - Les EIR spontanés en réponse aux demandes des actifs (demande via des canaux variés : Internet, téléphone, courrier, courriel).

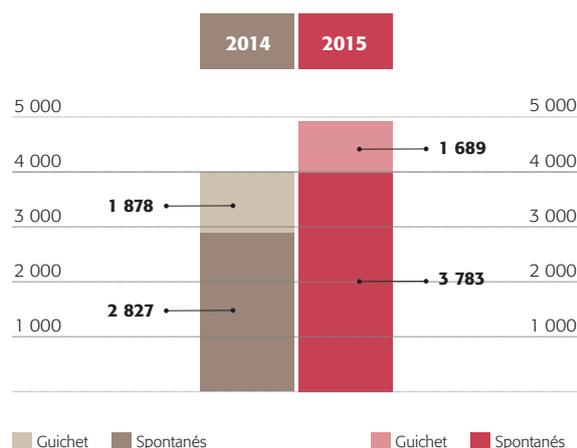
En 2015, 3 783 demandes spontanées d'EIR ont été reçues (contre 2 827 en 2014) et 3 063 traités (contre 3 083 en 2014) ;

2 - Les EIR guichets (salons retraites, journées actifs ...) en vis-à-vis.

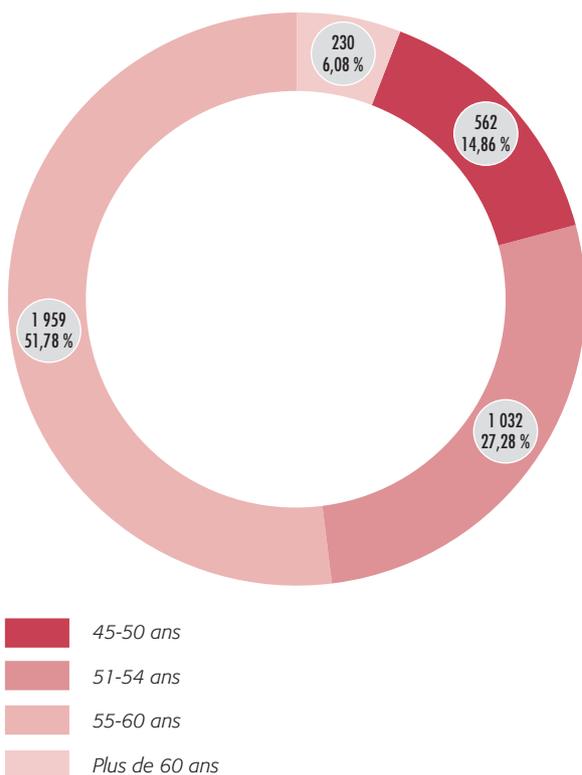
En 2015, 1 689 EIR (guichets) ont été traités contre 1 878 en 2014.

L'évolution croissante du nombre de demandes s'explique par l'intérêt porté par les actifs à ce nouveau service.

Entretiens individuels retraite reçus :



Répartition des demandes 2015 d'EIR par tranche d'âge



B - Enquêtes de satisfaction

Les enquêtes de satisfaction réalisées en 2015 font ressortir que la démarche d'Entretien Information Retraite a satisfait 89% des répondants.

Information numérique

Les publications du site www.cnrACL.fr en 2015 sont marquées par l'actualité de la vie du régime : publication des résultats des élections du Conseil d'administration, adoption de la convention d'objectifs et de gestion pour la période 2014-2017, célébration du 70ème anniversaire de la CNRACL, et par l'évolution de l'offre de services CNRACL aux employeurs, actifs et retraités.

Et plus précisément, les principales informations publiées :

Pour le profil Employeur :

- L'année 2015 a été marquée par le décret n°2015-788 du 29 juin 2015 et de l'arrêté du 21 août 2015 qui fixe les dates limites de transmission des dossiers de validation de services. Ce sujet a fait l'objet de plusieurs actualités ainsi que de la création d'une rubrique particulière relative à l'extinction du dispositif sur le profil employeur ;
- Une communication a été faite sur les évolutions du dossier de liquidation de pension devant être transmis à la CNRACL (les coordonnées médiatiques des agents pour les informer directement, les informations concernant l'exercice d'une activité professionnelle à la date d'effet du versement de la pension et les consignes à respecter pour les demandes de pension des Ouvriers des parcs et ateliers ayant fait le choix d'intégrer la CNRACL à compter du 1er janvier 2015).

Vingt-quatre flashs spéciaux et cinq lettres opérationnelles, regroupant les informations publiées sur le site, ont été adressés aux employeurs en 2015.

Les trois pages les plus visitées de l'année 2015, pour le profil employeur, sont :

- Simulateurs de calcul : 58 803 visites ;
- Contactez-nous : 38 237 visites ;
- Instruction générale : 33 352 visites.

La fréquentation moyenne du site, par les employeurs :

122 700 visites en moyenne par mois en 2014 et 93 637 visites en moyenne par mois en 2015

Le total des visites des employeurs :

1 123 649 visites en 2015 contre 1 472 405 visites en 2014, soit -23,69% par rapport à 2014.

Pour le profil Actif :

- La communication faite en 2015 auprès des actifs porte essentiellement sur l'acte de gestion « validations de service », les délais de demande de pension, la mise à jour du Compte Individuel Retraite. Une présentation de la bonification pour enfants sous forme de fiche vient compléter cette liste ;
- L'envoi des documents du Droit à l'Information a été l'occasion de rappeler aux actifs qu'ils ont la possibilité de demander un Relevé de situation individuelle (RIS) électronique dans leur espace personnel et un Entretien Information Retraite (EIR) sur le site public de la CNRACL.

Quatre lettres des affiliés, récapitulant les actualités et informations essentielles publiées sur le site, ont été adressées aux actifs pour lesquels la CNRACL dispose d'une adresse courriel valide.

Enfin, pour les statistiques de fréquentation du site par les actifs :

Les trois pages les plus visitées de l'année 2015 sont :

- Votre future retraite : 59 359 visites ;
- Contactez-nous : 59 139 visites ;
- Votre carrière : 54 452 visites.

La fréquentation moyenne par mois du site :

51 426 visites en moyenne par mois en 2014 et 46 221 visites en moyenne par mois en 2015.

Le total des visites :

554 655 visites en 2015 contre 617 116 visites en 2014, soit -10,12% de progression des visites par rapport à 2014.

Pour le profil Retraité :

- L'année 2015 a confirmé l'impulsion amorcée en 2014. La communication à destination des retraités a été marquée par la poursuite de l'enjeu de simplification des services par la dématérialisation. Les pensionnés de la CNRACL ont été largement informés de l'évolution des offres de services en ligne, notamment la transformation de « L'Espace personnalisé » devenu « espace personnel » et leur offrant de nouvelles fonctionnalités : services personnalisés en temps réel, possibilité de consulter et modifier les données personnelles en ligne, accès sécurisé à leurs données, 7j/7 depuis un ordinateur, tablette ou smartphone ;
- On note également un réel accroissement des e-mailings, notamment une augmentation significative des Flash spéciaux dont le nombre d'envois a doublé par rapport à 2014 en raison majoritairement du développement des offres de l'action sociale ;
- La communication a été renforcée autour des sujets d'actualités 2015 : l'entrée en vigueur du nouveau dispositif sur le cumul emploi retraite, la prime exceptionnelle de 40 euros allouée aux retraités percevant une petite pension (< 1 200 euros), la revalorisation des pensions vieillesse ;
- Parce que 2015 a été particulièrement tournée vers la solidarité et le service aux personnes, une nouvelle rubrique Internet a été créée dans les services aux pensionnés : « Cohabitation intergénérationnelle » permettant de faciliter le rapprochement des pensionnés du régime avec des jeunes dans le cadre du logement intergénérationnel.

Enfin, pour les statistiques de fréquentation du site, par les retraités :

Les trois pages les plus visitées de l'année 2015, pour le profil Actif (resp. retraités) sont :

- Dates de versement des pensions : 325 564 visites ;
- Contactez-nous : 132 520 visites ;
- Informations pratiques : 84 21 visites.

La fréquentation moyenne par mois du site par les actifs (resp. retraités) :

Contre 72 894 visites en moyenne par mois en 2014 et 97 643 visites en moyenne par mois en 2015

Le total des visites des actifs (resp. retraités) :

1 171 721 visites en 2015 contre 874 729 visites en 2014, soit +33,95% de progression des visites par rapport à 2014.

Traitement du courrier

Le nombre total de plis expédiés pour la CNRACL en 2015 est de 3 101 938 plis dont 404 180 au titre du DAI et 2 697 758 hors DAI.

Le nombre total de plis réceptionnés pour la CNRACL en 2015 est de 1 140 599.

Traitement des appels téléphoniques

Depuis la création du centre d'appels en 2004, les interlocuteurs de la CNRACL bénéficient d'un accueil téléphonique dédié. La diversification de ses activités avec la prise en charge des réponses aux courriels et les rendez-vous téléphoniques a conduit à une évolution de sa dénomination en 2014 en « centre de contacts ». Ce dernier a pour objectif d'apporter une réponse complète aux demandes des employeurs, actifs et pensionnés en complément des autres vecteurs d'information.

Chacun bénéficie de lignes téléphoniques dédiées et un numéro d'accueil spécifique est mis à disposition des Centres de gestion et des partenaires hospitaliers.

Avec plus d'un million d'appels, le volume d'appels reçus est en baisse de 2,5% par rapport à 2014. Cette baisse s'explique par la nette amélioration du taux d'accessibilité téléphonique qui s'établit à 84% (pour 82% en 2014) et la diminution du nombre de rappels qui en découle.

80 % des appels des employeurs ont porté sur des questions de réglementation relatives aux validations de services et à la liquidation des pensions.

76% des actifs appellent pour leurs dossiers en cours, alors que les pensionnés téléphonent principalement pour des questions sur le paiement des pensions (63%) et 34 % sur les aides du Fonds d'action sociale.

L'action sociale

Expression de la solidarité du régime envers ses retraités, le Fonds d'action sociale (FAS) a pour mission de favoriser le maintien à domicile et d'accompagner les retraités en situation de fragilité.

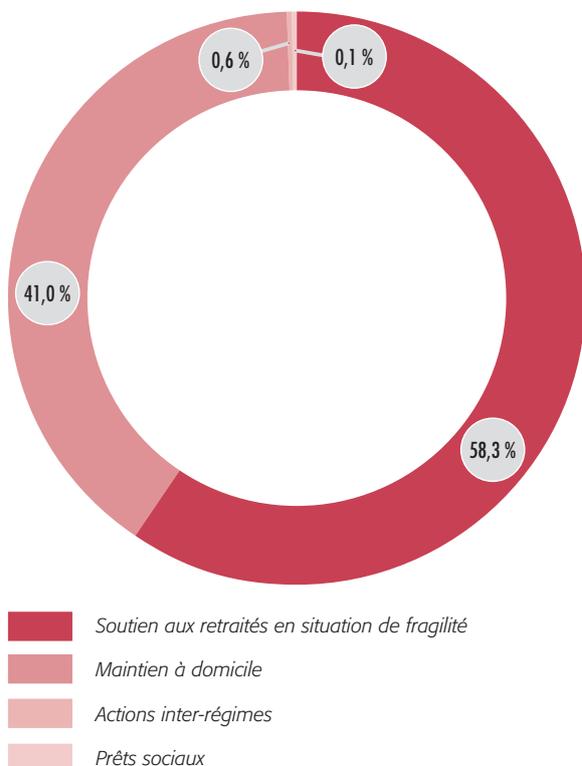
62 793 retraités représentant 5,3 % des pensionnés de la CNRACL ont perçu une aide du FAS en 2015.

180 382 demandes d'aides ont été reçues par le service gestionnaire, 122 944 ont fait l'objet d'un paiement.

Le montant des paiements effectués s'élève en 2015 à 98,1 millions d'euros. Il a diminué de 13,6 % par rapport à 2014.

Dans une démarche inter-régimes, la CNRACL propose une offre de prévention de la perte d'autonomie déclinée en trois niveaux d'intervention : la communication sur le « bien vieillir », des ateliers collectifs de prévention et une évaluation globale des besoins au domicile des retraités.

Répartition des dépenses par domaines



Les prêts aux pensionnés

En 2015, 296 retraités aux ressources modestes ont pu bénéficier de prêts sociaux destinés au financement de travaux d'habitat, de dépenses de santé ou de sépulture, contre 233 en 2014. La participation du FAS (frais de gestion, d'assurance et bonification des taux d'intérêt) s'est élevée à 83 638 euros en 2015.

Préservation du lien social

Le régime est engagé dans la démarche de Mobilisation contre l'isolement des personnes âgées (MONALISA). Il participe à la préservation du lien social au travers notamment, d'une offre de vacances à bas coût destinés aux plus fragilisés, proposée en partenariat avec l'ANCV (Agence nationale des chèques vacances). En 2015, 156 retraités ont pu bénéficier de ce programme.

Le Fonds national de prévention

Placé au sein de la CNRACL, le Fonds national de prévention (FNP) a été créé par l'article 31 de la loi 2001-624 du 17 juillet 2001. Le Conseil d'administration fixe dans un programme d'actions, la stratégie et les orientations du Fonds. Dans le cadre du programme 2014-2017, l'année 2015 s'est traduite par le renforcement des connaissances statistiques relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles, le maintien à un niveau élevé du nombre d'actions de prévention financées ainsi que par une activité soutenue en matière de communication.

Établir des statistiques des accidents du travail et des maladies professionnelles (AT-MP)

Le FNP de la CNRACL met gratuitement à la disposition des employeurs un logiciel de collecte des données AT-MP (Prorisq) pour l'enregistrement des déclarations d'accidents et des maladies, ces informations étant ensuite centralisées dans la Banque Nationale de Données (BND).

En décembre 2013, le Conseil d'administration a décidé de subordonner le financement d'une évaluation des risques à l'utilisation de l'outil Prorisq.

Pour l'année 2015, le nombre total d'employeurs s'étant engagé à utiliser le logiciel de collecte s'élève à 4 440 contre 2 800 l'année précédente, soit une progression de 58 %.

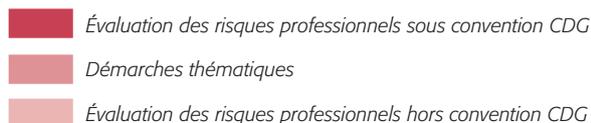
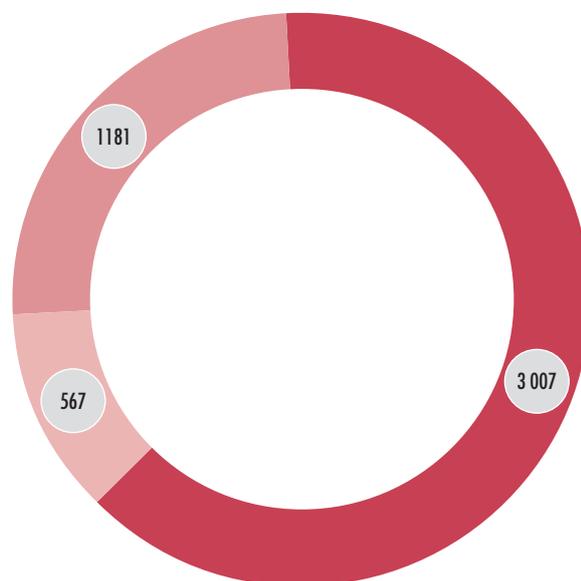
Soutenir les opérations de prévention

Le nombre total d'actions financées en 2015 est de l'ordre de 1 280 pour un montant total de 7,1 M€ contre 1 307 en 2014 pour 6,7 M€.

- Le niveau d'activité 2015 est un des plus élevés depuis la création du fonds. Les démarches de prévention financées concernent à hauteur de 96 %, les évaluations des risques professionnels dont l'essentiel est réalisé dans le cadre du dispositif de conventionnement avec les centres de gestion. Les démarches de prévention thématiques sont au nombre de 42 en 2015 contre 36 l'année précédente.
- Le montant des concours financiers est supérieur à l'année précédente en raison du soutien apporté aux opérations en réseau qui concernent les secteurs territorial et hospitalier et aux projets recherche actions (2,4 M€ en 2015 contre aucune action en 2014).

En ne prenant en compte que les démarches de prévention, le montant des subventions est de 4,7 M€ contre 6,7 M€ l'année précédente, ce recul résultant principalement de la baisse du montant moyen engagé pour une évaluation des risques (montant fonction de la taille de l'employeur).

Répartition des démarches de prévention



En sus des actions de prévention, le FNP de la CNRACL passe des conventions avec les centres de gestion afin de pouvoir démultiplier son soutien aux employeurs.

En 2015, 2 conventions dites socle et 21 conventions optionnelles ont été signées pour un montant total de subventions de 0,7 M€, montant semblable à 2014.

Élaborer des recommandations et des préconisations d'actions de prévention

Le développement de la communication s'est poursuivi en 2015 au travers des manifestations et d'Internet.

Le FNP a participé aux réunions d'information organisées par les centres de gestion ainsi qu'aux manifestations nationales des fonctions territoriale et hospitalière (Préventica, salon santé autonomie, rencontres RH de la Fédération hospitalière de France ...).

Treize supports d'information sont venus enrichir le site du FNP de la CNRACL.

La Caisse des Dépôts

La gestion sous mandat de régimes de retraite et de fonds de protection sociale

En tant que tiers de confiance, la Caisse des Dépôts exerce depuis 1816 le métier de gestionnaire sous mandat d'institutions sociales, parmi lesquelles des systèmes de retraite publique.

Sa direction des retraites et de la solidarité étend aujourd'hui sa gestion à quarante-huit mandats dans le domaine de la protection sociale. Les fonds qu'elle gère couvrent 7,5 millions d'actifs et 3,7 millions de pensionnés, soit un retraité sur cinq en France.

Elle est le partenaire privilégié de soixante-quinze mille employeurs publics : État, collectivités territoriales et établissements hospitaliers.

Un opérateur multi-fonds

La Caisse des Dépôts met ses savoir-faire au service de tous types de régimes de retraite : intégrés (de base et complémentaire), complémentaires et supplémentaires.

Elle maîtrise à la fois les techniques d'acquisition de droits par points et par annuités. Elle a l'expertise de l'ensemble des processus : gestion administrative (du recouvrement au paiement des droits), pilotage juridique, technique et financier des régimes, relation avec les bénéficiaires des fonds.

La Caisse des Dépôts déploie aussi ses compétences dans le domaine de la solidarité : risques professionnels, emploi des personnes en situation de handicap, fonds de compensation...

Elle est gestionnaire du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), qui accompagne les employeurs publics, par des financements et des partenariats, dans la mise en œuvre de politiques d'inclusion professionnelle ambitieuses.

En 2015 : CPF, Union Retraite et offre de services numériques

Elle a réalisé en 10 mois le système d'information du compte personnel de formation (CPF), entré en vigueur début 2015. 23 millions de personnes âgées de 16 ans et plus, salariés ou demandeurs d'emploi, peuvent consulter leur compte, renseigner leurs heures DIF et déposer un dossier de formation en ligne.

La Caisse des Dépôts est membre, au côté des principaux régimes qu'elle gère, du GIP Union Retraite qui rassemble les 35 régimes obligatoires français et pilote la simplification du système de retraite. Le GIP lui a confié la réalisation des premiers services digitaux pour les affiliés qui seront mis en ligne sur son portail inter-régimes.

Les chiffres clé 2015

- 48 régimes ou fonds gérés ;
- 75 000 employeurs publics ;
- 7,5 millions de cotisants à un ou plusieurs fonds ;
- 3,7 millions de pensionnés, soit 1 retraité sur 5 en France.

En 2015 :

- 31,58 milliards d'euros de financements perçus et 26,54 milliards d'euros de prestations versées ;
- 964 000 nouvelles pensions versées ;
- 1 750 000 appels téléphoniques traités ;
- 518 000 envois d'estimations indicatives globales et de relevés de situation individuelle.

Les chiffres clés de l'année 2015

- **2 229 671 cotisants** ⁽¹⁾ ⁽²⁾ dont :
 - 1 389 905 territoriaux
 - 839 766 hospitaliers
- **1 194 790 pensionnés** ⁽¹⁾ dont :
 - 638 889 territoriaux
 - 555 901 hospitaliers
- **Rapport démographique : 1,87**
- **Près de 62 000 retraités ont bénéficié du fonds d'action sociale pour un montant de 98,1 millions d'euros**
- **Compte de résultat (en milliards d'euros) :**
 - financements reçus : 20,45
dont cotisations : 19,9
 - prestations versées : 17,9
 - compensations versées : 0
 - résultat : 0,296

⁽¹⁾ En moyenne annuelle

⁽²⁾ Le nombre de cotisants 2015 est provisoire, l'ensemble des déclarations individuelles de cotisations n'ayant pas encore été traité à l'heure où est réalisé ce rapport.

www.cnracl.fr



Scannez ce QR code avec votre smartphone et retrouvez en ligne toute l'actualité de votre caisse de retraites.

Une gestion Caisse des Dépôts



Rue du Vergne - 33059 Bordeaux Cedex

retraitesolidarite.caissedesdepots.fr
Téléphone : 05 56 11 41 23